

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

71X21

REMBOURSEMENT RÉGIE BILLETTERIE DES SPECTACLES ANNULÉS CRISE SANITAIRE COVID-19

En raison de la crise sanitaire Covid-19 et en application des décrets en vigueur prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19, les spectacles ont été reportés à une date ultérieure.

En outre, le spectacle « La Belle Hélène » programmé le 30 mai 2021 est d'ores et déjà annulé en raison de l'impossibilité pour la Compagnie d'avoir pu créer ce spectacle en raison de la crise sanitaire.

L'ensemble des spectateurs ayant déjà réglés leurs droits d'entrées sur ces périodes ont été contactés afin de leur proposer soit un report de leurs billets achetés sur les spectacle reportés, soit un remboursement.

Madame Joëlle REYNAUD-FIORILE a choisi de se faire rembourser ses 2 places pour le spectacle « A l'ombre des cigalons » initialement prévu le 12 mars 2021, ainsi que ses 2 places pour le spectacle « Au jardin du temps passé » initialement prévu le 26 mars 2021 pour un montant total de 44€.

Monsieur René LLEU a choisi de se faire rembourser ses 5 places pour le spectacle « La Belle-Hélène » pour un montant total de 51€

Il est proposé au Conseil Municipal le remboursement intégral de ces sommes.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé

VU l'avis favorable de la Commission Animation du Territoire

- DÉCIDE de rembourser la somme de 44€ à madame REYNAUD-FIORILE et la somme de 51€ à monsieur LLEU

- SE PRONONCE comme suit :

POUR :	34 - Mme REYNAUD-FIORILE ne participe pas au vote
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI